



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 71720

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la transmission du virus de la grippe A de l'homme aux animaux de compagnie. Il souhaiterait savoir si des études ont été réalisées par la France en la matière, et quelles en sont les conclusions afférentes.

Texte de la réponse

Les virus grippaux influenza A infectent à la fois l'homme et de nombreuses espèces d'animaux de compagnie (chevaux, chiens, chats) ; les sous-types épidémiques possèdent une hémagglutinine H1, H2, H3 ou H5 et une neuraminidase N1 ou N2. S'agissant du virus grippal pandémique dit de la « grippe A », qui est de sous-type A (H1N1), des cas ont été récemment rapportés sur des chiens en Chine et sur des chats aux États-Unis et, plus près de nous, à Marseille en décembre dernier. Dans les cas décrits, l'animal de compagnie apparaît comme la victime d'une infection de ses maîtres et non comme la source du problème sanitaire. Les carnivores semblent généralement peu sensibles à la maladie et s'en remettent facilement ; en revanche, les virus A (H5N1) de la grippe aviaire ont provoqué plusieurs infections mortelles virologiquement confirmées chez des félinés (tigres, panthères et chats).

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71720

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1613

Réponse publiée le : 20 avril 2010, page 4559